

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MAI 2006**

**Délibération
n° 2006.05.102**

**Parc d'activités
EURATLANTIC -
FLEAC : acquisition
de parcelles à Mme
FONDEVILLE -
Modification de la
délibération n° 348
du 17 novembre
2005**

LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

Excusé(s) :

Maurice FOUGERE

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC - FLEAC : ACQUISITION DE PARCELLES A MME FONDEVILLE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 348 DU 17 NOVEMBRE 2005

Par délibération n° 348 du 17 novembre 2005, vous avez approuvé l'acquisition des terrains suivants :

<i>Propriétaire</i>	<i>Commune</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Surface</i>	<i>Prix €/m²</i>	<i>Montant total Indemnité principale</i>
Madame BECQUET Jeanne-Marie épouse FONDEVILLE 140 rue de l'Epineuil 16710 Saint-Yrieix	Saint-Yrieix	AB 115	8 487	5,5	167 502,50
		AB 116	5 149		
		AB 117	1 975		
		AB 135	1 624		
		AB 137	5 505		
	AB 145	7 515			
Fléac	ZC 94	200			

Les conditions financières étaient les suivantes :

- Indemnité principale : 167 502,50 €
- Indemnités de remploi :
 - 5 000 * 20 % = 1 000 €,
 - 10 000 * 15 % = 1 500 €,
 - 152 502,50 * 10 % = 15 250,25 €

Le montant total des acquisitions se monte à 185 252,75 € pour 30 455 m².

Par la présente délibération, il convient de préciser les différentes voies d'acquisition des parcelles et leurs montants respectifs :

➤ Acquisition par voie amiable :

Propriétaire	<i>Commune</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Surface</i>	<i>Prix €/m²</i>	<i>Montant total Indemnité principale</i>
Madame BECQUET Jeanne-Marie épouse FONDEVILLE 140 rue de l'Epineuil 16710 Saint-Yrieix	Fléac	ZC 94	200	5,5	1 100,00

Le montant de l'indemnité est de 1 320 € décomposé comme suit :

- Indemnité principale : 1 100 €
- Indemnités de remploi : 1 100 € * 20% = 220 €

➤ Acquisition par voie d'expropriation :

Propriétaire	<i>Commune</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Surface</i>	<i>Prix €/m²</i>	<i>Montant total Indemnité principale</i>
Madame BECQUET Jeanne- Marie épouse FONDEVILLE 140 rue de l'Épineuil 16710 Saint-Yrieix	Saint-Yrieix	AB 115	8 487	5,5	166 402,50
		AB 116	5 149		
		AB 117	1 975		
		AB 135	1 624		
		AB 137	5 505		
		AB 145	7 515		

Le montant de l'indemnité à verser correspond au solde dû, soit :
185 252,75 – 1 320 = 183 932,75 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 11 avril 2006,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n° 348 du 17 novembre 2005.

D'APPROUVER l'acquisition, de la parcelle cadastrée section ZC n° 94, située sur la commune de Fléac, d'une superficie totale de 200 m², appartenant à Madame BECQUET Jeanne-Marie épouse FONDEVILLE, au prix de 1 320 €.

DE PRECISER que les parcelles cadastrées section AB n° 115, 116, 117, 135, 137 et 145, situées sur la commune de Saint-Yrieix, d'une superficie totale de 30 255 m², appartenant à Madame BECQUET Jeanne-Marie épouse FONDEVILLE, seront acquises par voie d'expropriation.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à intervenir et à engager toutes les démarches nécessaires aux demandes de subventions relatives à l'opération dans son ensemble (Conseil Général, Conseil Régional, FEDER).

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 6015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 mai 2006	<u>Affiché le :</u> 17 mai 2006